



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 85574

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le schéma d'emplois récemment publié, plus particulièrement pour ce qui concerne le devenir des RASED. Au vu de la diminution du nombre de postes des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté, il lui demande comment il envisage de gérer le soutien de ces élèves afin de répondre de manière satisfaisante à la lutte contre l'échec scolaire.

Texte de la réponse

Le ministre a pris la pleine mesure de la situation de grande difficulté scolaire dans laquelle se trouvent certains élèves. Ceux-ci ne maîtrisent pas suffisamment les compétences qui sont la clé de l'accès aux savoirs : lire, écrire, compter et raisonner. Cette situation s'observe alors même que les moyens mobilisés par l'État et les collectivités locales sont à la hauteur, voire supérieurs, à ceux des pays comparables et que l'école française bénéficie d'un corps de professeurs de grande qualité et de haut niveau. Face à ce constat, dans un contexte économique qui impose de rendre le système éducatif plus efficient, le ministre a pris des mesures dans trois grandes directions : recentrer les contenus d'enseignement sur les fondamentaux (lire, écrire, compter et raisonner) ; centrer l'école sur le développement de compétences clairement définies et progressives ; mieux individualiser les parcours et apporter à chaque élève les aides dont il a besoin dès qu'une faiblesse se manifeste. La réforme de l'école primaire va dans ce sens. De nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 et des procédures d'évaluations nationales des acquis des élèves ont été mises en oeuvre. L'aide personnalisée permet désormais aux enseignants de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires constituent également une réponse au traitement de la difficulté scolaire, dans la perspective d'une meilleure réussite de tous les élèves. De même, l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en complément des dispositifs déjà existants, est systématiquement proposé aux familles des élèves rencontrant des difficultés, en particulier celles relevant des réseaux ambition réussite. Par ailleurs, en mars dernier, le ministre a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture chez les élèves. Il a souligné la nécessité d'agir dès la maternelle, à l'âge où les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit, et de travailler tout au long de la scolarité pour que la lecture soit perçue comme un plaisir. Il a souhaité que les familles, les personnels d'encadrement et les partenaires de l'école se mobilisent autour des enseignants et de leurs élèves. Le ministre a rencontré les cent inspecteurs de l'éducation nationale en charge de la maternelle et leur a demandé de concentrer leur action sur la prévention de l'illettrisme. Il a également demandé à chaque recteur d'académie de missionner auprès de lui un correspondant chargé de la prévention de l'illettrisme. Enfin, le livret personnel de compétences, récemment créé par arrêté, permettra un meilleur suivi des élèves pendant la durée de la scolarité obligatoire. Dans ce contexte, la disparition des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) n'est pas envisagée. L'action de ces maîtres spécialisés est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et

psychologiques des élèves et répondre aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de l'école primaire et de l'instauration de l'aide personnalisée, la circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 a actualisé le fonctionnement des RASED et précisé les missions des enseignants spécialisés qui y travaillent. Le meilleur emploi des maîtres spécialisés, tout comme l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires, contribue ainsi à la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent et complémentaire de mesures pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85574

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2010, page 8444

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12870